



Risques et préparation à un entretien préalable de licenciement

Par **jntp44**, le **31/10/2008** à **15:51**

Bonjour,

Je suis en cdi depuis 6 ans dans une entreprise de sous-traitance en bureau d'études, convention syntec, et ai reçu convocation à un entretien préalable de licenciement. Après avoir terminé une mission de 4 ans chez un client, je suis retourné à l'agence travailler (très faible activité) puis ai pointé dernièrement 1 mois de période d'inactivité. Par la suite, mon employeur m'a proposé 2 missions à 400 et 500 km de mon domicile, missions que je me suis vu dans l'obligation de refuser (par écrits sur ordre de mission) car je ne souhaitais pas « vivre » la semaine pendant plusieurs mois (voir plusieurs années la preuve...) en dehors de chez moi, surtout que je viens juste d'acquérir une maison. Aussi, ma clause de mobilité est apparemment caduque d'après l'arrêt du 7 juin et 12 juillet 2006 (chambre sociale de la cour de cassation) car elle n'indique pas de façon précise de lieu géographique (contrat de travail datant de 2001). Je vous précise aussi que je suis aux prud'hommes contre mon entreprise pour des problèmes de pauses non rémunérés.

Que pensez-vous que je risque comme type de licenciement : économique (mais dans ce cas ils ne peuvent pas réembaucher tout de suite alors que des entretiens d'embauche ont l'air de se dérouler actuellement) ou alors pour cause réelle et sérieuse ou carrément faute grave ?

Que puis-je proposer, ou dire pour me défendre si c'est pour faute grave lors de l'entretien ?

En tout cas, vu le climat depuis un an, je suis sur que c'est une sanction déguisée...

Mon entretien est dans 6 jours, pourriez-vous m'aider à quitter cette « boîte » dans les meilleurs conditions ?! merci d'avance pour toutes vos réponses.